

# Attestation

AFNOR Certification atteste que les dispositions mises en place par :

## MILLET MARIUS

pour les activités suivantes :

**CONCEPTION, DEVELOPPEMENT, INDUSTRIALISATION, FABRICATION, ASSEMBLAGE,  
DECORATION ET VENTE DE PIECES PLASTIQUES INJECTEES ET SOUFFLEES.**

ont été évaluées et jugées conformes aux dispositions requises par :

## Prévention des pertes de Granulés Plastiques Industriels (GPI) selon le décret n°2021-461

et sont déployées sur les sites suivants :

**MILLET PACKAGING SAS : 150 IMPASSE JOSEPH CUGNOT ZI GREZAN FR-30000 NIMES**

**MILLET TECHNICS SAS : BP 12 FR-39260 MEUSSIA**

Cette évaluation a été réalisée le (année/mois/jour) :  
**2024-04-05**

Un rapport a été établi reprenant la synthèse et les résultats de cette évaluation

Délivré le (année/mois/jour) :  
**2024-05-02**



Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.  
*This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probationary value.*

**Julien NIZRI**  
Directeur Général d'AFNOR Certification

La présente attestation ne porte que sur les champ et périmètre qui y sont indiqués. Elle est inaccessible et ne peut, en aucune manière, être modifiée unilatéralement, ni altérée. Cette attestation représente une appréciation positive d'un dispositif à un moment donné et non une certification, une garantie ou une notification de la conformité aux exigences de la législation ou d'une réglementation édictée par une administration nationale ou internationale. L'organisme ne saurait en aucun cas prétendre que lui-même ou ses produits/services sont en conformité avec la législation et/ou réglementation par le simple fait qu'il est titulaire ou dispose de la présente attestation. L'organisme s'engage à ne faire référence aux interventions d'AFNOR Certification et à cette attestation que dans le respect des principes de clarté et de sincérité et à prendre toute disposition afin d'éviter toute confusion notamment avec une certification de services ou un label au sens du code de la consommation. CERTI F 1245.5 11/2020

# Attestation

AFNOR Certification atteste que les dispositions mises en place par :

## MILLET MARIUS

pour les activités suivantes :

**CONCEPTION, DEVELOPPEMENT, INDUSTRIALISATION, FABRICATION, ASSEMBLAGE,  
DECORATION ET VENTE DE PIECES PLASTIQUES INJECTEES ET SOUFFLEES.**

ont été évaluées et jugées conformes aux dispositions requises par :

## Prévention des pertes de Granulés Plastiques Industriels (GPI) selon le décret n°2021-461

et sont déployées sur les sites suivants :

**MILLET MARIUS : PRATZ FR-39170 LAVANS-LÈS-SAINT-CLAUDE**

**MILLET INJECTION : PRATZ FR-39170 LAVANS-LÈS-SAINT-CLAUDE**

**MILLET SAMABLAN SAS: 19 ROUTE DE VERDUN FR-21200 STE MARIE LA BLANCHE**

Cette évaluation a été réalisée le :  
**2025-04-02**

Un rapport a été établi reprenant la synthèse et les résultats de cette évaluation

Délivré le :  
**2025-04-03**



Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.  
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probationary value.

**Julien NIZRI**  
Directeur Général d'AFNOR Certification

La présente attestation ne porte que sur les champ et périmètre qui y sont indiqués. Elle est inaccessible et ne peut, en aucune manière, être modifiée unilatéralement, ni altérée. Cette attestation représente une appréciation positive d'un dispositif à un moment donné et non une certification, une garantie ou une notification de la conformité aux exigences de la législation ou d'une réglementation édictée par une administration nationale ou internationale. L'organisme ne saurait en aucun cas prétendre que lui-même ou ses produits/services sont en conformité avec la législation et/ou réglementation par le simple fait qu'il est titulaire ou dispose de la présente attestation. L'organisme s'engage à ne faire référence aux interventions d'AFNOR Certification et à cette attestation que dans le respect des principes de clarté et de sincérité et à prendre toute disposition afin d'éviter toute confusion notamment avec une certification de services ou un label au sens du code de la consommation. CERTI F 1245.5 11/2020

# Attestation

AFNOR Certification atteste que les dispositions mises en place par :

**MILLET MARIUS**

pour les activités suivantes :

**CONCEPTION, DEVELOPPEMENT, INDUSTRIALISATION, FABRICATION, ASSEMBLAGE,  
DECORATION ET VENTE DE PIECES PLASTIQUES INJECTEES ET SOUFFLEES.**

ont été évaluées et jugées conformes aux dispositions requises par :

## **Prévention des pertes de Granulés Plastiques Industriels (GPI) selon le décret n°2021-461**

et sont déployées sur le site suivant:

**MILLET DOLE SAS FR-39320 MONTREVEL**

Cette évaluation a été réalisée le (année/mois/jour) :  
**2023-04-13**

Un rapport a été établi reprenant la synthèse et les résultats de cette évaluation

Délivré le (année/mois/jour) :  
**2023-06-27**



Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.  
*This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probative value.*

**Julien NIZRI**  
Directeur Général d'AFNOR Certification

La présente attestation ne porte que sur les champ et périmètre qui y sont indiqués. Elle est inaccessible et ne peut, en aucune manière, être modifiée unilatéralement, ni altérée. Cette attestation représente une appréciation positive d'un dispositif à un moment donné et non une certification, une garantie ou une notification de la conformité aux exigences de la législation ou d'une réglementation édictée par une administration nationale ou internationale. L'organisme ne saurait en aucun cas prétendre que lui-même ou ses produits/services sont en conformité avec la législation et/ou réglementation par le simple fait qu'il est titulaire ou dispose de la présente attestation. L'organisme s'engage à ne faire référence aux interventions d'AFNOR Certification et à cette attestation que dans le respect des principes de clarté et de sincérité et à prendre toute disposition afin d'éviter toute confusion notamment avec une certification de services ou un label au sens du code de la consommation. CERTI F 1245.5 11/2020

# Attestation

AFNOR Certification atteste que les dispositions mises en place par :

## MILLET ARMOR

pour les activités suivantes :

**CONCEPTION, DEVELOPPEMENT, INDUSTRIALISATION, FABRICATION, ASSEMBLAGE,  
DECORATION ET VENTE DE PIECES PLASTIQUES INJECTEES ET SOUFFLEES.**

ont été évaluées et jugées conformes aux dispositions requises par :

## Prévention des pertes de Granulés Plastiques Industriels (GPI) selon le décret n°2021-461

et sont déployées sur les sites suivants :

**ZA DE MILHARTZ FR-22800 LANFAINS**

Cette évaluation a été réalisée le (année/mois/jour) :  
**2025-11-20**

Un rapport a été établi reprenant la synthèse et les résultats de cette évaluation

Délivré le (année/mois/jour) :  
**2025-11-20**

SignatureFournisseur

**Julien NIZRI**  
Directeur Général d'AFNOR Certification

La présente attestation ne porte que sur les champ et périmètre qui y sont indiqués. Elle est inaccessible et ne peut, en aucune manière, être modifiée unilatéralement, ni altérée. Cette attestation représente une appréciation positive d'un dispositif à un moment donné et non une certification, une garantie ou une notification de la conformité aux exigences de la législation ou d'une réglementation édictée par une administration nationale ou internationale. L'organisme ne saurait en aucun cas prétendre que lui-même ou ses produits/services sont en conformité avec la législation et/ou réglementation par le simple fait qu'il est titulaire ou dispose de la présente attestation. L'organisme s'engage à ne faire référence aux interventions d'AFNOR Certification et à cette attestation que dans le respect des principes de clarté et de sincérité et à prendre toute disposition afin d'éviter toute confusion notamment avec une certification de services ou un label au sens du code de la consommation. CERTI F 1245.5 11/2020

Questionnaire d'audit basé sur les exigences  
du décret n° 2041-461 du 16 avril 2021

Entreprise au : Millet MARIUS Group & MILLET Injection	Date : 2 avril 2025
Site de : PRATZ (39)	Auditeur : Lionel PECHALAT
Activités du : Production de GPI	non
Manipulation de GPI	X
Transport de GPI	Réception
Stockage, logistique	X
Recyclage	X
Aires de lavage de citerne	non

cochez les cases correspondantes

Contexte de l'organisme :	Production de pièces plastiques par injection et ssembly à partir de GPI en sac, big bag et en citerne (silos) en nature ou coloré (granulés de colorant)
---------------------------	---

: ISO 9001-2015 & ISO 14001-2015

Taille des granulés plastiques présents sur le site :	# 2mm standard	Polymères, colorants, en sac, Big Bag et silos
	poussières	broyage des pièces pour réinjection dans le procédés (mélange avec granulés)

1 - EQUIPEMENTS		CONFORMITE	Commentaires (constats, documents analysés, lieux/zones audités...)	Actions correctives proposées par le client	Délai de mise en œuvre	Avis de l'auditeur sur les actions correctives proposées	NC Levée
1.1.	Le site est doté d'équipements prévenant le rejet canalisé des granulés de plastiques industriels dans l'environnement : dispositifs de confinement et de récupération.	Conforme	Le réseau d'évacuation des eaux pluviales est le seul vecteur de transfert de GPI vers l'extérieur. il est équipé de 2*2 séparateurs hydrocarbures parfaitement adaptés au risque de présence de GPI. Leur vidange est programmée annuellement. A l'examen aucune trace de granulé dans l'évacuation des eaux après les séparateurs (dans l'herbe du pré). L'identification des réseaux est formalisée sur le document DOC133G « Evaluation et analyse des risques de pertes et fuites de granulés plastiques ». Une mise à jour de l'analyse est réalisée 1 fois/an.	Pas de NC mais une amélioration mineure : Refaire le macadam extérieur très localement (trous) pour éviter des vagues lors du transport de palettes de sacs et une accumulation dans les trous en cas de déversement accidentel et faciliter ainsi le travail de la baleuse 'Aucune observation de granulés sur site) Action toujours identifiée mais non prioritaire car risque faible.	En fonction des priorisations	OK ( peu de trou et une très grande sensibilisation des opérateurs de logistique)	OUI
1.2	Les équipements et dispositifs en place sont adaptés aux dimensions des granulés susceptibles d'être présents sur le site.	Conforme	Les dispositifs sont parfaitement adaptés aux granulés . Pour les poussières de broyage, elles sont présentes très localement dans un atelier isolé et traité directement pas de possibilité de les retrouver à l'extérieur car les déchets DIB souillés sont mis en sacs fermées avant mis en benne.	Pas de NC mais une amélioration mineure : La plaque d'évacuation des eaux pluviales devant l'entrée du bâtiment en zone 3 n'est pas équipée d'une grille, risque faible de perte de GPI car évacuation vers les séparateurs mais il semblerait opportun d'en ajouter une par sécurité.	Sur 2025	Action cohérente et suffisante	OUI
2- PROCEDURES							
2.1	Des procédures de prévention de la dispersion des granulés sont gérées et communiquées.	Conforme	Intégrées dans le SMQ & SME ces procédures sont très bien gérées et pertinentes. Les personnels et entreprises extérieures sont sensibilisés aux procédures mises en place notamment par voie d'affichage (avec 6 langues et des schémas pour les chauffeurs de citerne)	RAS			
2.2	Les procédures sont adaptées aux dimensions des granulés de plastiques industriels présents sur le site	Conforme	Les équipements « kits » "pelles / balais / balayettes" sont présents aux points stratégiques du site. Ils sont cités dans le document d'évaluation et analyse des risques de pertes et fuites de granulés plastiques DOC133.G	RAS			
2.3	Les zones où des granulés de plastiques industriels sont susceptibles d'être rejetés ou répandus accidentellement dans l'environnement sont identifiées.	Conforme	Les zones sont identifiées lors d'une 1ier analyse de l'ensemble du site (int et ext). Cette analyse est réalisée avec les différents intervenants (magasinier, resp site, resp qualité, maintenance, etc). L'identification des zones est formalisée sur le document DOC133G « Evaluation et analyse des risques de pertes et fuites de granulés plastiques ». Une mise à jour de l'analyse est réalisée 1 fois/an.	RAS			
2.4	Les emballages utilisés pour le stockage et le transport des granulés de plastiques industriels sont conçus et manipulés de sorte à minimiser le risque de dissémination dans l'environnement.	Conforme	Les portes d'accès aux silos sont fermées empêchant tout acte de malveillance et de pollution. Les entreprises extérieures sont sensibilisées aux procédures mises en place notamment par voie d'affichage. Contrôles réalisés sous forme d'audits trimestriels Environnement et produit soit 8 par an.	RAS			
2.5	Ces emballages sont vérifiés périodiquement.	Conforme	Les magasiniers sont capables d'obstruer un sac ou un big bag percé et de ramasser efficacement des granulés de plastiques.	RAS			
2.6	Les granulés plastiques industriels répandus accidentellement sur le site sont ramassés et confinés.	Conforme	Les salariés sont formés pour signaler la fuite de granulés au niveau des ext du site, les ramasser et les mettre dans le bac approprié. Le sol des ateliers sont régulièrement balayés. Utilisation complémentaire de balayeuses électriques pour l'extérieur.	RAS			
2.7	Les bassins de rétention situés en amont des équipements de confinement et de récupération des granulés sont nettoyés régulièrement.	Conforme	Pas de bassins de rétention sur les sites Millet, mais présence de séparateurs d'hydrocarbures sur certains sites. Les séparateurs hydrocarbures sont aux extrémités des conduits des évacuations des eaux pluviales (parkings, zones de passages ext). Les granulés de plastiques sont piégés dans les séparateurs d'hydrocarbures.	RAS			
2.8	Les abords du site placés sous le contrôle de l'exploitant sont nettoyés régulièrement.	Conforme	Sous-traitance du nettoyage régulier par balayeuse industriel	RAS			
2.9	Le bon état de fonctionnement des équipements et dispositifs de confinement et de récupération est vérifié régulièrement (entretien, contrôle périodique)	Conforme	Le contrôle du bon fonctionnement des équipements est réalisé lors des audits produits et processus production ainsi que lors des tournée Sécurité -Environnement. Les supports de contrôle ont d'ailleurs intégré de longue date les granulés au sol.	RAS			
3- FORMATION, SENSIBILISATION							
3.1	Le personnel et les tiers intervenant sur le site sont formés et sensibilisés (affichage, procédures, plan de prévention...)	Conforme	Les salariés sont sensibilisés à la fuite des granulés. Les salariés sont formés pour signaler la fuite de granulés, les ramasser et les mettre dans le bac approprié. Les entreprises extérieures sont sensibilisées aux procédures mises en place notamment par voie d'affichage. et historique au travers de la démarche CLEAN SWEEPS	RAS			
4 - CONTRÔLE INTERNE							
4.1	Des contrôles internes semestriels du respect des procédures sont menés.	Conforme	Contrôle réalisé lors de la 1ier analyse de risque et lors des audits trimestriels: - Sécurité / environnement (DOC200.G) - Audit produits (DOC144.G) - Audits processus production (DOC143.G)	RAS			

**Conclusions de l'audit :**  
Aucun granulé au sol n'as été observé durant tout l'audit. La sensibilisation des personnels est très bonne. Très bonne maîtrise globale.

AVIS

FAVORABLE

## **PREVENTION DES PERTES DE GRANULES DE PLASTIQUES INDUSTRIELS (GPI) DANS L'ENVIRONNEMENT**

CERTI F 2109 - jan 2022

Questionnaire d'audit basé sur les  
exigences du décret n° 2041-461 du 16 avril  
2021

Entreprise au : <b>MILLET SAMABLAN</b>	Date : 02 avril 2025
Site de : <b>Sainte Marie la Blanche (21)</b>	Auditeur : Lionel PECHALAT
Activités du :	
Production de GPI	broyé
Manipulation de GPI	X
Transport de GPI	Réception
Stockage, logistique	X
Recyclage	X
Aires de lavage de citerne	non

Contexte de Production de flacon plastiques par extrusion à partir de GPI en sac, big bag et en silos en nature ou coloré (granulés de colorant).  
Broyage pour un autre site du Groupe

ISO 9001-2015 & FFSC 22001

1 - EQUIPEMENTS		CONFORMITE	Commentaires (constats, documents analysés, lieux/zones audités...)	Actions correctives proposées par le client	lai de mise en œu	Avis de l'auditeur sur les actions correctives proposées	NC Levée
1.1. Le site est doté d'équipements prévenant le rejet canalisé des granulés de plastiques industriels dans l'environnement : dispositifs de confinement et de récupération.		Améliorable	Le réseau d'évacuation des eaux pluviales est le seul vecteur de transfert de GPI vers l'extérieur. il est équipé de 2*2 séparateurs hydrocarbures parfaitement adaptés au risque de présence de GPI. Leur vidange est programmée annuellement. A l'examen aucune trace de granulé dans l'évacuation des eaux après les séparateurs (dans l'herbe du pré). L'identification des réseaux est formalisée sur le document DOC133G « Evaluation et analyse des risques de pertes et fuites de granulés plastiques ». Une mise à jour de l'analyse est réalisée 1 fois/an.				
1.2. Les équipements et dispositifs en place sont adaptés aux dimensions des granulés susceptibles d'être présents sur le site.		Conforme	Les dispositifs sont parfaitement adaptés aux granulés . Pour le poussières de brayage elles sont présente très localement (dans un atelier isolé et traité directement (pas de possibilité de les retrouver à l'extérieur car les déchets DIB souillés sont sont mis en sacs fermées avant mis e ne benne et les BIG BAG pour transfert en parfait état (pratiquement neufs)	Pas de non-conformité mais action d'amélioration possible : Les grilles d'évacuation des eaux pluviales des zones 1, 6 et en bordure de zone 2 pourraient être protégés par grilles de protection	Sur 2025	Action cohérente et suffisante	OUI
2- PROCEDURES							
2.1 Des procédures de prévention de la dispersion des granulés sont gérées et communiquées.		Conforme	Intégrées dans le SMQ & SME ces procédures sont très bien gérées et pertinentes. Les personnels et entreprises extérieures sont sensibilisés aux procédures mises en place notamment par voie d'affichage (avec 6 langues et des schémas pour les chauffeurs de citerne)	RAS			
2.2 Les procédures sont adaptées aux dimensions des granulés de plastiques industriels présents sur le site		Conforme	Les équipements « kits » "pelles / balais / balayettes" sont présents aux points stratégiques du site. Ils sont cités dans le document d'évaluation et analyse des risques de pertes et fuites de granulés plastiques DOC133.G	RAS			
2.3 Les zones où des granulés de plastiques industriels sont susceptibles d'être rejetés ou répandus accidentellement dans l'environnement sont identifiées.		Conforme	Les zones sont identifiées lors d'une 1ier analyse de l'ensemble du site (int et ext). Cette analyse est réalisée avec les différents intervenants (magasinier, resp site, resp qualité, maintenance, etc). L'identification des zones est formalisée sur le document DOC133G « Evaluation et analyse des risques de pertes et fuites de granulés plastiques ». Une mise à jour de l'analyse est réalisée 1 fois/an.	RAS			
2.4 Les emballages utilisés pour le stockage et le transport des granulés de plastiques industriels sont conçus et manipulés de sorte à minimiser le risque de dissémination dans l'environnement.		Conforme	Les portes d'accès aux silos sont fermées empêchant tout acte de malveillance et de pollution. Les entreprises extérieures sont sensibilisées aux procédures mises en place notamment par voie d'affichage. Contrôles réalisés sous forme d'audits trimestriels Environnement et produit soit 8 par an.	RAS			
2.5 Ces emballages sont vérifiés périodiquement.		Conforme	Les magasiniers sont capables d'obstruer un sac ou un big bag percé et de ramasser efficacement des granulés de plastiques.	RAS			
2.6 Les granulés plastiques industriels répandus accidentellement sur le site sont ramassés et confinés.		Conforme	Les salariés sont formés pour signaler la fuite de granulés au niveau des ext du site, les ramasser et les mettre dans le bac approprié. Le sol des ateliers sont régulièrement balayés. Utilisation complémentaire de balayeuses électriques pour l'extérieur.	RAS			
2.7 Les bassins de rétention situés en amont des équipements de confinement et de récupération des granulés sont nettoyés régulièrement.		Conforme	Pas de bassins de rétention sur les sites Millet, mais présence de séparateurs d'hydrocarbures sur certains sites. Les séparateurs hydrocarbures sont aux extrémités des conduits des évacuations des eaux pluviales (parkings, zones de passages ext). Les granulés de plastiques sont piégés dans les séparateurs d'hydrocarbures.	RAS			
2.8 Les abords du site placés sous le contrôle de l'exploitant sont nettoyés régulièrement.		Conforme	Sous-traitance du nettoyage régulier par balayeuse industriel	RAS			
2.9 Le bon état de fonctionnement des équipements et dispositifs de confinement et de récupération est vérifié régulièrement (maintenance, contrôle périodique)		Conforme	Le contrôle du bon fonctionnement des équipements est réalisé lors des audits produits et processus production ainsi que lors des tournée Sécurité -Environnement. Les supports de contrôle ont d'ailleurs intégré de longue date les granulés au sol.	RAS			
3- FORMATION, SENSIBILISATION							
3.1 Le personnel et les tiers intervenant sur le site sont formés et sensibilisés (affichage, procédures, plan de prévention...)		Conforme	Les salariés sont sensibilisés à la fuite des granulés. Les salariés sont formés pour signaler la fuite de granulés, les ramasser et les mettre dans le bac approprié. Les entreprises extérieures sont sensibilisées aux procédures mises en place notamment par voie d'affichage. et historique au travers de la démarche CLEAN SWEEPS	RAS			
4 - CONTRÔLE INTERNE							
4.1 Des contrôles internes semestriels du respect des procédures sont menés.		Conforme	Contrôle réalisé lors de la 1ier analyse de risque et lors des audits trimestriels: . Sécurité / environnement (DOC200.G) . Audit produits (DOC144.G) . Audits processus production (DOC143.G)	RAS			

**Conclusions de l'audit :**  
Aucun granulé au sol n'as été observé durant tout l'audit. La sensibilisation des personnels est très bonne. Très bonne maîtrise globale.

## FAVORABLE

*L'exploitant met à disposition du public sur son site internet l'attestation de conformité ou une synthèse du/des rapport(s) d'audit, en retirant les informations relevant d'un secret protégé par la loi.*

## PREVENTION DES PERTES DE GRANULES DE PLASTIQUES INDUSTRIELS (GPI) DANS L'ENVIRONNEMENT

Questionnaire d'audit basé sur les exigences du décret n° 2041-461 du 16 avril 2021

CERTI F 2109 - jan 2022

Entreprise auditee :  
Site de :  
Activités du site :

MILLET DOLE  
MONTREVEL (39)  
Production de GPI  
Manipulation de GPI  
Transport de GPI  
Stockage, logistique  
Recyclage  
Aires de lavage de citerne

Date : 13 avril 2023  
Auditeur : Jean-Jacques DEFOORT  
N° affaire : 869031  
Durée de l'audit : 1 jour  
Audit sur site : oui

Réception  
 X  
 x

cochez les cases correspondantes

Contexte de l'organisme :

Site de soufflage de flacons et bidons en grande série notamment pour le Phytosanitaire avec montée en puissance pour le recyclé (majorité des matières neuves en silos et du recyclé en bigbags)

Site certifié / ISO 9001 / ISO 14001/BRC/...ou autre :

ISO 9001

Taille des granulés plastiques présents sur le site :

Granulés livrés en citerne, colorants granulés en sacs (PE-PP), poudre de broyage et "copeaux de produits broyés"

1 - EQUIPEMENTS		CONFORMITE	Commentaires (constats, documents analysés, lieux/zones audités...)	Actions correctives proposées par le client	Délai de mise en œuvre	Avis de l'auditeur sur les actions correctives proposées	NC Levée
1.1.	Le site est doté d'équipements prévenant le rejet canalisé des granulés de plastiques industriels dans l'environnement : dispositifs de confinement et de récupération.	Améliorables	en cas de fortes pluie, il a débordement du dispositif grillagé et quelques granulés dans l'herbe	allongement du reseau (perte force de l'eau) et mise d'un "couvercle grillagé	2023	pertinentes et efficaces	OUI
1.2	Les équipements et dispositifs en place sont adaptés aux dimensions des granulés susceptibles d'être présents sur le site.	Conforme					
2- PROCEDURES							
2.1	Des procédures de prévention de la dispersion des granulés sont gérées et communiquées.	Conforme					
2.2	Les procédures sont adaptées aux dimensions des granulés de plastiques industriels présents sur le site	Conforme					
2.3	Les zones où des granulés de plastiques industriels sont susceptibles d'être rejetés ou répandus accidentellement dans l'environnement sont identifiées.	Conforme	zones de 3 niveaux de gravité (les plus sensible : au niveau silos et zones déchets)				
2.4	Les emballages utilisés pour le stockage et le transport des granulés de plastiques industriels sont conçus et manipulés de sorte à minimiser le risque de dissémination dans l'environnement.	Conforme	Sur la centaine de big bag présent seul un seul avait une petite rayne laissnt fuir 1 ou 2 granulés				
2.5	Ces emballages sont vérifiés périodiquement.	Conforme					
2.6	Les granulés plastiques industriels répandus accidentellement sur le site sont ramassés et confinés.	Conforme	Réactivité importantes des équipes (c'est désormais dans les gènes du groupe)				
2.7	Les bassins de rétention situés en amont des équipements de confinement et de récupération des granulés sont nettoyés régulièrement.	Conforme	Non applicable (il n'y a pas de bassin de rétention)				
2.8	Les abords du site placés sous le contrôle de l'exploitant sont nettoyés régulièrement.	Conforme	Entretien régulier des zones d'herbes				
2.9	Le bon état de fonctionnement des équipements et dispositifs de confinement et de récupération est vérifié régulièrement (maintenance, contrôle périodique)	Améliorables	Peu d'enregistrement systématique et planification à formaliser par la maintenance (audit réguliers par les responsables Qualité de site)	formalisation au niveau maintenance	2023	Compte tenu de la démarche d'amélioration permanente dans la société . Réponse satisfaisante	OUI
3- FORMATION, SENSIBILISATION							
3.1	Le personnel et les tiers intervenant sur le site sont formés et sensibilisés (affichage, procédures, plan de prévention...)	Conforme	gérés par les responsables QSEA du groupe et déjà confirmé sur les sites de Pratz				
4 - CONTRÔLE INTERNE							
4.1	Des contrôles internes semestriels du respect des procédures sont menés.	Conforme	Audit produit et audit processus-Sécurité/Environnement programmés				

### Conclusions de l'audit :

Sensibilisation importante de l'ensemble des personnels et responsables.

Risques très limités et bonne réactivité.

Des potentiels d'amélioration pour atteindre le parfait

AVIS

FAVORABLE

## PREVENTION DES PERTES DE GRANULES DE PLASTIQUES INDUSTRIELS (GPI) DANS L'ENVIRONNEMENT

Questionnaire d'audit basé sur les exigences du décret n° 2014-461 du 16 avril 2014

CERTI F 2120 - Avril 2021

Entreprise auditee :

Site(s) :

Activité du site :

BELL PARISIEN

Date : 14/04/2021

Auditeur : Pierre PASCAL

Nr attestation : 2221

Durée de l'audit : 0,5 jour(s)

Surveillance : Non

Audit : Non

Stockage, logistique

Recyclage

Autres

Aires de lavage de châsses

cocher les cases correspondantes

Contenu de l'organisme : Production de pièces plastiques par extrusion soufflage à partir de granules en sac et en cible.

Site certifié / ISO 9001 / ISO 14001/BSI/... ou autre :

ISO 9001

Taille des granules plastiques présents sur le site :

2,5 à 6 mm

## 1 - ÉQUIPEMENTS

Le site est doté d'équipements prévenant le rejet/casual des granules de plastiques industriels dans l'environnement : dispositifs de confinement et de récupération.

Conforme

Commentaires (bonnes, documents analysés, faibles/mauvaises analyses...)

Actions correctives proposées par le client

Date de mise en œuvre

Date de l'auditeur sur les actions correctives proposées

RC Level 1

## 1.1

Les équipements et dispositifs en place sont adaptés aux dimensions des granules susceptibles d'être présents sur le site.

Conforme

Mise en place de grilles fine sur chaque regard d'eau pluviale couvrant l'accès des granules

## 1.2

Les équipements et dispositifs en place sont adaptés aux dimensions des granules susceptibles d'être présents sur le site.

Conforme

Les équipements et les dispositifs de confinement et de récupération sont en adéquation à la taille des granules.

Mise en place de grilles fine sur chaque regard d'eau pluviale couvrant l'accès des granules fine avec filet

## 2 - PROCÉDURES

## 2.1

Des procédures de prévention de la dispersion des granules sont gérées et formalisées.

Conforme

La procédure de gestion de la dispersion de granules plastiques est en place.

Analyse des risques basée sur la fréquence critique et volume ainsi que les risques de malfaire

## 2.2

Les procédures sont adaptées aux dimensions des granules de plastiques industriels présents sur le site.

Conforme

Consignes et qualifications affichées pour les transports en charge.

Consignes affichées pour la réception des matières premières pour les lieux de travail.

Consignes et qualifications des équipements sont définies et appliquées Deux audits trimestriels documentés

Consignes en cas de déviers affichées

## 2.3

Les zones où des granules de plastiques industriels sont susceptibles d'être égouttés ou échappent accidentellement dans l'environnement sont identifiées.

Conforme

Les zones où des granules de plastiques industriels sont susceptibles d'être égouttés ou échappent accidentellement dans l'environnement sont identifiées.

Un plan définit les zones où les granules sont susceptibles d'être égouttés ou échappent dans l'environnement avec le risque de risques.

## 2.4

Les emballages utilisés pour le stockage et le transport des granules de plastiques industriels sont conçus et manipulés de sorte à minimiser le risque de dispersion dans l'environnement.

Conforme

Les emballages utilisés pour le stockage et la réception des granules sont adaptés aux spécificités pour le transport des granules.

Les granules en grande quantité sont stockés dans des sites réservés.

## 2.5

Les emballages sont vérifiés périodiquement.

Conforme

Une tournée quotidienne est assurée par la responsable de stockage et deux audits trimestriels ISO 14001 ou ISO 20000 permettent de vérifier le bon fonctionnement de la conception.

## 2.6

Les granules plastiques industriels répandus accidentellement sur le site sont prélevés et analysés.

Conforme

Les opérations de nettoyage avec les aspiratrices dans chaque zone où les granules sont susceptibles d'être égouttés ou échappent.

Les rejets sont placés dans un sac résistant et fermé par un sac solide.

## 2.7

Les bennes de ramassage situées en amont des équipements de confinement et de récupération des granules sont nettoyées régulièrement.

Conforme

Les canets des bennes plastiques sont nettoyés du rejet des granules.

Les bennes ne contiennent aucun trace de granules.

## 2.8

Les déchets du site placés sous le contrôle de l'exploitant sont nettoyés régulièrement.

Conforme

Un nettoyage à l'aide d'une balayeuse industrielle des déchets du site est réalisé par un sous-traitant spécialisé.

## 2.9

Le bon état de fonctionnement des équipements et dispositifs de confinement et de récupération est vérifié régulièrement (maintenance, contrôle périodique).

Conforme

Un programme de maintenance et de surveillance. QMAQ

EAM

## 3 - FORMATION, SENSIBILISATION

Le personnel et les tiers intervenant sur le site sont formés et sensibilisés (affichage, procédures, plan de prévention...).

Conforme

L'engagement de la formation sensibilisation pour les personnes intervenantes en plateau (écart).

De même pour les visiteurs, prestataires et transporteurs qui viennent à l'usine prenne en compte des consignes HSE

## 4 - CONTRÔLE INTERNE

Des contrôles internes semiannuels du respect des procédures sont menés.

Conforme

On les rapporte d'audit réalisé DOC200 22/03/24

## 5 - CONCLUSION

L'engagement pris depuis plusieurs années a permis de mettre en place sur le site des actions adéquates pour améliorer la configuration du site, éviter et prévenir les procédures internes, former et responsabiliser les employés à la prévention, au confinement, au nettoyage et à l'élimination des pertes, auditer régulièrement les performances et engager les partenaires à poursuivre les mêmes objectifs. Cet objectif a bien été atteint sur le site de NANC

AUCUN

FAVORABLE

L'exploitant met à disposition du public sur son site internet l'attestation de conformité ou une synthèse du(s) rapport(s) d'audit, en retirant les informations relevant d'un secret protégé par la loi.

## PRÉVENTION DES PERTES DE GRANULES DE PLASTIQUES INDUSTRIELS (GPI) DANS L'ENVIRONNEMENT

Questionnaire d'audit basé sur les exigences du décret n° 2011-461 du 16 avril 2011

CERTI F 2209 - Avril 2023

Généralité audit :		Date : 4/04/2024
Site de :	Production de GPI	Auditeur : Frédéric PASCAL
Activités du site :	Production de GPI	Nombre de jours : 0,5 jour(s)
	Transport de GPI	Audit sur site : oui
	Stockage logistique	
	Recyclage	
	Atte de boute de chênes	

cocher les cases correspondantes

Contexte de l'organisme : Production de granules plastiques par injection et assemblage à partir de granules en sac, big bag et en silo.

Site certifié / ISO 9001 / ISO 14001/MSF/... ou autre : ISO 9001

Table des granules plastiques présents sur le site :

1. ÉQUIPMENTS	Conforme	Commentaires éventuels, documents analysés, documents audités	Action(s) correctrice(s) proposée(s) par le client	Date de mise en œuvre	Rôle de l'auditeur sur les actions correctrice(s) proposée(s)	RCI (échelle 1 à 5)
1.1. Le site est doté d'équipements provenant le moins canalisé des granules de plastiques industriels dans l'environnement : dispositifs de confinement et de retraitement.	Conforme	Adéquation de la taille de l'émissaire des émissaires et des dispositifs de confinement et de retraitement pour la récupération des eaux pluviales rejetées au niveau de l'émissaire et de l'émissaire. Mes en place à la grille fine sur le niveau de regard d'eau.				
1.2. Les équipements et dispositifs en place sont adaptés aux dimensions des granules susceptibles d'être présents sur le site.	Conforme	Les équipements et les dispositifs de confinement et de récupération sont en adéquation à la taille des granules. Local spécifique et isolé pour le stockage des produits. Dispositif de confinement et de retraitement pour la récupération des granules (tous plastiques) avec la grille fine.				
2. PROCÉDURES						
2.1. Des procédures de prévention de la dispersion des granules sont générées et communiquées.	Conforme	La procédure de gestion de la dispersion des granules plastiques industriels. Règle de rejet des granules basé sur la fréquence critique et volume ainsi que les mesures d'atténuation.				
2.2. Des procédures de prévention de la dispersion des granules sont générées et communiquées.	Conforme	Consignes spécifiques d'efficacité pour les transports en clientèle avec une grille de récupération sous le bouchon d'atténuation d'au moins 60 mm. Consigne d'efficacité pour le retraitement des matières premières identifiées pour les lieux de travail. Consigne de stockage des équipements sont définies et appliquées. Deux audits trimestriels documentés. Consigne en cas de déversement d'émissaire.				
2.3. Des zones où des granules de plastiques industriels sont susceptibles d'être rejetés ou déposés et éventuellement dans l'environnement sont identifiées.	Conforme	Un plan détaillé des zones où les granules sont susceptibles d'être rejetés ou déposés dans l'environnement avec le degré de risque et la convenance de prévoir un système afin d'éviter que les granules ne se déversent dans l'environnement et de minimiser les impacts.				
2.4. Les emballages utilisés pour le stockage et le transport des granules de plastiques industriels sont choisis et manipulés de sorte à minimiser le risque de dispersion des granules.	Conforme	Une bouteille quotidienne est réservée pour le responsable de site. Audit produits trimestriels. DC4044 du 1/03/24 permettant de déterminer la présence de granules dans les émissaires.				
2.5. Ces emballages sont vérifiés périodiquement.	Conforme	Les opérations de nettoyage avec les aspirateurs sont réalisées quotidiennement. Les bouteilles sont vidées et nettoyées quotidiennement.				
2.6. Les granules plastiques industriels répandus accidentellement sur le site sont ramassés et enlevés.	Conforme	Un plan de retraitement des eaux pluviales de la commune déléguée en arrière du rejet dans la nature ne montre aucune trace de déversement.				
2.7. Les bouteilles de retraitement situées en amont des équipements de confinement et de retraitement des granules sont nettoyées régulièrement.	Conforme	Un nettoyage à froid d'une bouteille réservée des déversements.				
2.8. Les déversements du site peuvent être le résultat de l'exploitant sont nettoyés régulièrement.	Conforme	Un nettoyage à froid d'une bouteille réservée des déversements.				
2.9. Le bon état de fonctionnement des équipements et dispositifs de confinement et de retraitement est vérifié régulièrement (entretien, contrôle périodique).	Conforme	Via le programme de maintenance et de surveillance. GAMO.				
3. FORMATION, DÉSENSIBILISATION						
3.1. Le personnel et les tiers intervenants sur le site sont formés et sensibilisés (échafaudage, procédures, plan de prévention...).	Conforme	Enregistrement de la formation sensibilisation pour les nouveaux arrivants en site (plan d'évacuation). De même pour les visiteurs, prestataires et transporteurs qui effectuent la bouteille prior à l'entrée des consignes RSI.				
4. CONTRÔLE INTÉRIEUR						
4.1. Des contrôles internes vérifiant le respect des procédures sont menés.	Conforme	Un rapport d'audit intérieur CERTI F 00124				

Assentiment du client : L'engagement pris depuis plusieurs années, a permis de mettre en place sur le site les actions nécessaires pour améliorer la configuration du site, débiter et publier les procédures internes, former et responsabiliser les personnes et les partenaires pour atteindre les objectifs fixés. L'organisme de certification souhaite continuer à améliorer les performances et engager les partenaires à poursuivre les mêmes objectifs. Cet objectif a bien été atteint sur le site de CERTI F.

AVIS : FAVORABLE

PREVENTION DES PERTES DE GRANULES DE PLASTIQUES INDUSTRIELS (GPI) DANS L'ENVIRONNEMENT

Questionnaire d'audit basé sur les exigences du décret n° 2021-461 du 16 avril 2021

CERTI F 2109 - jan 2022

Entreprise auditee :

MILLET ARMOR	Date : 21/11/2025
Lanfains	Auditeur : L DELUCHET
Production de GPI	N° affaire : 42536265
Manipulation de GPI	Durée de l'audit : 0,5 jour(s)
Transport de GPI	
Stockage, logistique	
Recyclage	
Aires de lavage de citermes	

cochez les cases correspondantes

Site de :

Activités du site :

Contexte de l'organisme :	Groupe familial Millet : 9 sites ,injection et soufflage Site de Millet Armor : 4 lignes de soufflage,4 collaborateurs	secteurs alimentaire ,phytosanitaire ,médicale production de bouteilles à boire .
---------------------------	---	--

Site certifié / ISO 9001 / ISO 14001/BRC/...ou autre :

Taille des granulés plastiques présents sur le site :	0,01 et 0,8
---	-------------

1- EQUIPEMENTS		CONFORMITE	Commentaires (constats, documents analysés, lieux/zones auditées...)	Actions correctives proposées par le client	ai de mise en œuvre	avis de l'auditeur sur les actions correctives	NC Levée
1.1.	Le site est doté d'équipements prévenant le rejet canalisé des granulés de plastiques industriels dans l'environnement : dispositifs de confinement et de récupération.	Améliorable	Rétention au niveau des silos (muret )grilles filtrantes au niveau des points de rejets ,réceptacles sous points de dépotage camions/silos, plaques obturatrices.. Balayeuses , aspirateurs ,jeuves pour la récupération des granulés . Absence de nettoyage de la grille filtrante	Prévoir une fréquence de nettoyage de la grille filtrante	15/12/2025	Action pertinente	
1.2	Les équipements et dispositifs en place sont adaptés aux dimensions des granulés susceptibles d'être présents sur le site.	Conforme	Oui , les grilles filtrantes sont adaptées aux dimensions des granulés				
2- PROCEDURES							
2.1	Des procédures de prévention de la dispersion des granulés sont gérées et communiquées.	Améliorable	Instruction sur les bonnes pratiques de dépotage de matières premières	Mettre en place une version du document spécifique au site ( date )	réalisé ce jour	Action pertinente	
2.2	Les procédures sont adaptées aux dimensions des granulés de plastiques industriels présents sur le site	Conforme	Oui				
2.3	Les zones où des granulés de plastiques industriels sont susceptibles d'être rejetés ou répandus accidentellement dans l'environnement sont identifiées.	Conforme	Les zones ont été identifiées via le doc 133G avec 5 zones . Un document d'évaluation des risques de pertes de granulés existe				
2.4	Les emballages utilisés pour le stockage et le transport des granulés de plastiques industriels sont conçus et manipulés de sorte à minimiser le risque de dissémination dans l'environnement.	Conforme	99% de la matière est en vrac donc directement dans les silos . Pour les colorants , sacs matière de 25kg				
2.5	Ces emballages sont vérifiés périodiquement.	Conforme	OUI				
2.6	Les granulés plastiques répandus accidentellement sur le site sont ramassés et confinés.	Conforme	OUI				
2.7	Les bassins de rétention situés en amont des équipements de confinement et de récupération des granulés sont nettoyés régulièrement.	Conforme	Présence d'un bassin de rétention sur le site Laita				
2.8	Les abords du site placés sous le contrôle de l'exploitant sont nettoyés régulièrement.	Conforme	Sous-traitance du nettoyage régulier par balayeuse industrielle				
2.9	Le bon état de fonctionnement des équipements et dispositifs de confinement et de récupération est vérifié régulièrement ( maintenance, contrôle périodique)	Conforme	Équipements: Kits de nettoyage ,aspirateurs , silos .... Le contrôle des événements des silos est intégré à la gmao ( trimestriel)				
3- FORMATION, SENSIBILISATION							
3.1	Le personnel et les tiers intervenant sur le site sont formés et sensibilisés (affichage, procédures, plan de prévention...)	Conforme	Mise en place d'affiches et des flash environnement . Emargement des salariés prouvant la bonne connaissance de ce document et des bonnes pratiques				
4- CONTRÔLE INTERNE							
4.1	Des contrôles internes semestriels du respect des procédures sont menés.	Améliorable	Une procédure d'audit est formalisée : visite annuelle de sécurité environnementale pris en charge par la responsable HSE groupe . Démarche complétée par des audits produits ( 3 par an ; vu audit du 18/11/2025)				

Conclusions de l'audit : Des dispositifs prévenant le rejet des granulés ont été mis en place de façon pragmatique . Des équipements de confinement et récupération complètent la démarche . Des procédures décrivent les dispositifs et la démarche globale est auditee par l'organisme .

AVIS FAVORABLE

[supprimer la mention inutile](#)

L'exploitant met à disposition du public sur son site internet l'attestation de conformité ou une synthèse du/des rapport(s) d'audit, en retirant les informations relevant d'un secret protégé par la loi.